

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 septembre 2020

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 2750)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 289

présenté par
M. Kasbarian, rapporteur

ARTICLE 19 BIS

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« II. – Au dernier alinéa de l'article L. 1123-7-1 du même code, les mots : « des deuxième à onzième alinéas » sont remplacés par les mots : « du I ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.